

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JANVIER 2006

MAISON DE L'ENFANCE

Approbation du Programme - Composition de la commission de consultation

DELIBERATION N° 001.06

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose à l'assemblée que le projet de construction d'une maison de l'enfance complètera l'équipement social de la commune et offrira de meilleures conditions d'accueil pour les très jeunes enfants.

Il précise ensuite que cette opération s'inscrit dans un cadre territorial plus large que la commune, elle concernera l'ensemble du canton puisque ce projet est retenu au niveau de la Communauté d'agglomération dans le cadre du schéma de développement des contrats avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Il adresse ses remerciements aux différents partenaires associés à ce projet:

- Le C. A. U. E.,
- Le Centre Social, notamment, Jocelyne MARTIN, présidente, Ghislaine JOS, directrice, sans oublier Sophie SARAMITO, ayant porté ce projet dans sa phase embryonnaire,
- Patrick FONTENEAU et Hervé MAUSSION, interlocuteurs locaux ainsi qu'Isabelle DURAND qui avait pris une part importante dans la définition du programme,
- La Caisse d'Allocations Familiales, avec laquelle la commune entretient des relations amicales, et qui appuie notre projet tant techniquement que financièrement.
- Le Conseil Régional dans le cadre du contrat territorial unique, le Pays Saumurois et le Conseil Général.

Il rappelle que par délibération n° 022.05 du 11 mars 2005, le conseil municipal a confié au CAUE une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une maison de l'enfance.

Cette mission comprend trois étapes distinctes:

- La première consistait à vérifier l'opportunité du projet par le calibrage de l'opération au cours du premier semestre 2005,
- La seconde débouche sur l'élaboration d'un programme intégrant la démarche Haute Qualité Environnementale, sa validation par les élus et les différents partenaires concernés,
- La troisième tend au choix du concepteur et à son recours à la fin du printemps 2006 pour obtenir la remise d'un Avant Projet Sommaire à l'automne 2006.

Claire CHAPELET et Vincent CAZAL, architectes au CAUE présentent le programme de cette opération précisant :

- La définition des besoins et des activités accueillies,
- L'articulation des différentes activités,
- La démarche Haute Qualité Environnementale retenue,
- Une approche des surfaces et du coût de la structure

La validation du programme permettra de lancer l'appel à concurrence auprès des équipes de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure adaptée, compte tenu de l'estimation de rémunération (articles 28 et 74 du code des marchés publics).

Marc BONNIN entre en salle de séance à 18 H 45.

Monsieur LOUPIAS reprend la parole et signale à l'assemblée:

- Que symboliquement un reliquat d'un montant de 51500 € émanant de l'ancien orphelinat sera mis dans cette opération, par le C.C.A.S.
- Qu'une démarche pragmatique rationnelle a été conduite par l'ensemble des personnes pour aboutir au programme présenté,
- Que le coût global ramené au m², compte tenu de la qualité du projet, de l'intégration de la notion HQE (Haute qualité environnementale) et du soin apporté à la réalisation de cet équipement pour l'accueil des jeunes enfants, n'est pas démesuré.
- Qu'en matière économique, la commune ainsi que le canton ont besoin d'accroître l'attractivité du territoire. Dans ce sens une étude a été menée auprès des entreprises permettant de faciliter l'embauche de jeunes travailleurs.

Il précise que dans le cadre de la haute qualité environnementale il pourrait être fait appel à Habitat 49, disposant d'une chaudière à bois alimentant la tour, pour savoir si la capacité serait suffisante pour assurer le chauffage de ce nouvel équipement, sinon d'autres alternatives seront à envisager.

Il est en outre évoqué le stationnement à l'occasion de l'utilisation des différentes structures du site. Monsieur CAZAL précise que le périmètre de la maison de l'enfance (servitudes comprises: desserte, stationnement) n'empiète pas sur le parking en falun actuel.

Monsieur el Maire indique ensuite que ce futur équipement est dénommé sous plusieurs appellations: Multi accueils, Maison de la petite enfance ou Maison de l'enfance et qu'il serait nécessaire d'arrêter sa dénomination pour une unification des documents.

A l'unanimité il est décidé que cet ensemble serait désormais dénommé : **Maison de l'Enfance**.

Denis AMBROIS, quitte la séance à 19 H 20 et ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que dans le cadre de cette opération il est nécessaire de constituer une commission qui sera chargée :

- Dans un premier temps de retenir, à partir de leurs références, compétences et moyens, les équipes qui auront le droit de présenter un projet,
- Dans un second temps de proposer au conseil l'équipe lauréate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme présenté.

- DEFINIT la commission de consultation qui sera composée des personnes indiquées ci-dessous:

Jocelyne MARTIN, Micheline MICHEL, Jean-Luc BOURNEL, Michel ARNAUD, Claude BOSSE, au titre du Conseil Municipal,
ayant voix délibérative.

Ghislaine JOS, Directrice du Centre Social,
 Hervé MAUSSION, Directeur Général des Services de la Mairie,
 Patrick FONTENEAU, responsable des services techniques de la mairie,
 Un représentant de l'ADEME,
 Un représentant du CAUE.
ayant voix consultative.

La Séance est levée à 19 H 30

Jean MAINFROY,
Secrétaire de séance

